Voilà donc une carrière bien remplie. . . n'eût-elle laissé, surtout de 1831 à 1839, trop de loisirs à notre haut fonctionnaire qui, ne l'oublions pas, était un Pescatore.

Aussi ne faut-il pas s'étonner en apprenant que celui-ci se découvrit encore d'autres talents à exploiter.

Pour ce qui en est du rapport de *Stifft* à *Gœdecke* qui nous révèle le juge Pescatore faisant le commerce des eaux-de-vie, il ne s'agissait sûrement que de la liquidation d'anciens stocks. La remise des droits d'accise qui avait été accordée à Pescatore à cette occasion parle d'ailleurs expressément « d'écoulement de stocks ». (9)

Quant à la demande que la Faïencerie de Septfontaines adressa en 1832 au Roi pour obtenir la franchise des droits d'entrée sur ses produits à introduire en Hollande, il n'est pas sûr que Pescatore y ait joué de ses influences. Mais le fait est que la demande fut rejetée et qu'à cette occasion le « référendaire intime » releva que Pescatore avait déjà obtenu la faveur dont il vient d'être question.

Ce que nous n'aimons pas c'est que, d'après M. Calmes, Joseph Pescatore aurait été dans les bonnes grâces de *Hassenpflug* qui faillit, en 1839, le nommer, en sus de ses fonctions de juge, commissaire de district. « A défaut de titres », ajoute cet auteur, massacreur d'orangistes pour qui Pescatore était « un incapable », Hassenpflug vanta dans sa proposition au Roi la germanophilie de son candidat, germanophilie attestée d'ailleurs par le général Dumoulin. (10)

En sa qualité de copropriétaire des Faïenceries de Septfontaines et d'Eich, Pescatore eut l'honneur (de concert avec Aug. DUTREUX, l'autre propriétaire et *Boch-Buschmann*, le directeur) de recevoir le 24. 6. 1841 à l'entrée des jardins de Septfontaines,*) le prince Alexandre en représentant de son père qu'il avait accompagné au pays. La visite de la faïencerie fut suivie d'une collation au château présidée par la belle-sœur de Pescatore, Madame Auguste Dutreux.

Avant de suivre Joseph Pescatore sur un terrain où, cette fois ci sans conteste, il rendit à son pays des services signalés — nous voulons dire *l'agronomie* — relevons que le 12. 1. 1839 il jugea nécessaire de publier une lettre à de Robaulx de Soumoy, auditeur général à Bruxelles, qui avait critiqué le manuscrit de l'ancien greffier luxembourgeois *Pierre Leistenschneider* intitulé Catalogue général et alphabétique des villes et de la province de Luxembourg (1793). (11)

Et signalons que Pescatore siégea à l'Assemblée des Etats du 1.7. 1847 au 29. 3. 1848 comme représentant du canton de Luxembourg.

Dans le domaine de l'agronomie, son œuvre de pionnier a été d'une telle importance que, sans elle, ni Emmanuel Servais ni Paul Eyschen, bien des décades plus tard, n'auraient jamais pu arriver aux résultats connus.

^{*)} Comme nous l'apprend Schrobilgen, le Prince venait de quitter la propriété de Th.-I. de la Fontaine, au Limpertsberg. (12)